



CHANGEMENT-FONCTIONNEMENT DU PRELEVEMENT AUTOMATIQUE VARIABLE

A compter de Juillet 2017

Les prélèvements sont effectués vers le 5 de chaque mois.

Le principe est de prélever 4 paniers d'avance + ou – le solde en cours. Ainsi le montant pourra varier en fonction du nombre de livraisons qui ont eu lieu entre les deux prélèvements.

Ce nombre de livraisons dépend essentiellement de 2 facteurs, le nombre de semaines dans le mois et vos éventuelles absences.

Exemples sur la base d'un panier à 9€ livré le mardi :

Le 5 juillet, le prélèvement est de 36 euros (4 paniers à 9 €)

- S'il y a eu 4 mardis entre les deux prélèvements :

Au 5 août votre solde sera à 0 (4 paniers payés, 4 paniers reçus)

Il vous sera de nouveau prélevé 4 paniers d'avance soit 36 €

- S'il y a eu 5 mardis entre les deux prélèvements :

Au 5 août votre solde sera de -9 € (4 paniers payés, 5 paniers reçus)

Il vous sera prélevé 4 paniers pour 36 € plus le solde en cours 9€ soit un total de 45 €

Dans le cas où tous les paniers n'ont pas été livrés (vous avez suspendu des paniers, le lieu de dépôt était fermé ...)

- S'il y a eu 4 mardis entre les deux prélèvements et que vous avez suspendu vos livraisons 2 semaines :

Au 5 août votre solde sera de + 18 € (4 paniers payés, 2 paniers reçus)

Il vous sera de nouveau prélevé 4 paniers d'avance soit 36 € moins le solde en cours 18 € soit 18 €

- S'il y a eu 5 mardis entre les deux prélèvements et que vous avez suspendu vos livraisons 2 semaines :

Au 5 août votre solde sera de + 9€ (4 paniers payés, 3 paniers reçus)

Il vous sera prélevé 4 paniers pour 36 € moins le solde en cours 9€ soit un total de 27 €

Vous pouvez vérifier grâce à l'étiquette qui se trouve sur votre panier et qui vous renseigne chaque semaine sur l'état de votre solde.

Chaque semaine votre solde est diminué du panier reçu.

Lorsque le prélèvement est fait, votre solde remonte du montant de ce prélèvement.

Nous avons choisi cette manière de procéder qui colle au plus près à la réalité des paniers reçus plutôt qu'un système de prélèvement fixe qui obligerait jusqu'alors à une régularisation en milieu et fin d'année.

Association Terre d'Opale

Siège administratif : 4, rue du 8 mai – 62250 LANDRETHUN le NORD

Siège d'activité : 800, rue du Pont d'Oye – 62162 VIEILLE EGLISE

contact@terredopale.fr - Accueil téléphonique : 03 21 34 08 4